

pendant les cinq premiers siècles de la République, aucun citoyen n'osa se permettre de répudier son épouse. Rome, dit Montesquieu, était un vaisseau tenu par deux ancres dans la tempête. la religion et les mœurs. (Esprit des lois, liv. III, ch. 13).

Mais quand la confarréation eut fait place à la diffaréation et qu'on eut remplacé le mariage religieux par le mariage civil, on put juger de quel faible secours sont les lois civiles sur le mariage quand elles ont perdu l'appui des lois religieuses. (Voyez de l'influence du Christianisme sur le droit civil Romain par Troplong). Lisez aussi Bélouino, " De la femme dans l'antiquité," pour connaître le précipice dans lequel on l'avait poussée.

Nous voudrions que l'espace et le temps nous permissent de nous transporter en Amérique, lors de la découverte de ce vaste continent, où le sort de la femme était celui de l'antiquité. Qu'on étudie la famille dans l'Océanie, l'Australie, en Afrique, en Egypte, dans les Indes, en Chine, au Japon, en Tartarie, en Perse et en Turquie, et l'on verra, en suivant dans les annales de la Propagation de la Foi, les rapports des missionnaires et des voyageurs, où en sont les mœurs non gardées par la sainteté du mariage. (Lisez Gaume : " De la famille.")

Transportons-nous en Europe. Après que Luther eut ôté au mariage chrétien son sublime caractère de sainteté et de haute moralité, il ne craignit pas de dire : " Il n'y a pas dans les lettres saintes le plus petit mot contre ceux qui prennent plusieurs femmes à la fois ; mais il y a beaucoup de choses qui sont permises et qu'on ne saurait décemment pratiquer : la bigamie est de ce nombre." Et c'est pour cela que ce chef d'une nouvelle religion permit à Philippe, landgrave de Hesse, d'avoir deux femmes à la fois.

Henri VIII ne tarda pas à profiter des exemples prêchés et suivis par les principaux chefs de la Réforme : Munzer, Carlostadt, etc., etc.

Hâtons-nous d'ajouter que la société protestante et les mœurs publiques opposaient encore une digue au torrent qui menaçait de tout emporter.